



Mairie de Jujurieux
12 rue Jules Ferry – 01640 JUJURIEUX
Tel : 04 74 36 82 66 – accueil@jujurieux.fr
.....

PROCES VERBAL

Conseil Municipal de Jujurieux

Du mardi 3 février 2026 à 20h

L'an deux mille vingt-six, le trois février, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, madame Anne BOLLACHE.

Présents : Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Joël BROYER, Michel BLANCHET, Christophe EUSEBE, Frédéric MONGHAL, Laurence MOUROT, Fabienne FASQUELLE et Christine FUNAZZI.

Absente représentée : Laure MARTIN représentée par Joël BROYER

Absente : Joëlle PELLUET

Nombre de conseillers en exercice : 16

Présents : 14

Votants : 15

Date de la convocation : 30 janvier 2026

Madame Nadège DESCHAMPS ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et précise les noms des conseillers municipaux absents ou empêchés

2. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant les conventions de portage foncier et de mise à disposition du bien préempté en décembre dernier par l'EPF de l'Ain.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout d'un point à l'ordre du jour.*

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

- *Après modification apportée en séance, le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.*

4. CONVENTION DE COFINANCEMENT DE L'ETUDE PORTANT SUR LA DEFINITION D'UN SCHEMA DIRECTEUR FONCTIONNEL ET DE VALORISATION DU SITE HISTORIQUE DES SOIERIES BONNET

Madame le Maire présente le projet qui consiste au lancement d'une étude cofinancée par le Département de l'Ain permettant de définir un schéma directeur fonctionnel et de valorisation du site des Soieries Bonnet. L'objectif étant d'améliorer l'aménagement de ce site et de contribuer au développement de la fréquentation du musée.

Elle précise qu'elle a sollicité trois bureaux d'études pour répondre à cette consultation. Un retour est attendu au plus tard le vendredi 13 février 2026 pour un montant maximum de 15 000 € TTC.

Elle souligne que cette étude présente un intérêt partagé pour la Commune et le Département en termes d'attractivité et de développement territorial et culturel. Par conséquent, le financement sera assuré à 50/50. Elle propose de signer une convention de cofinancement avec le Département qui précise les modalités de fonctionnement et de remboursement.

Monsieur Michel BLANCHET demande si la Commune aura les ressources financières pour réaliser les préconisations qui seront précisées dans cette étude. Madame le Maire précise qu'il faudra certainement trouver des partenariats privés mais qu'il s'agit d'une réflexion globale du site (circulation, devenir des bâtiments, aménagement parking, attractivité, logements...).

Suite à l'incendie d'un bâtiment appartenant à la SCI Blanc Faure et après échanges avec la Préfecture, Madame le Maire informe qu'elle a contacté le tribunal administratif afin de réaliser une expertise permettant de mettre à jour l'arrêté de mise en sécurité puis de lancer une procédure d'abandon manifeste après avis de France Domaines. Elle souligne qu'il conviendrait de murer les entrées de ce bâtiment pour empêcher des intrusions.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention N. DESCHAMPS), autorise Madame le Maire à signer la convention de cofinancement avec le Département de l'Ain, précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces, actes y référant et plus généralement faire le nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette convention.*

5. CONVENTION DE SECURISATION DE LA TRAVERSE DU HAMEAU « LA ROUTE »

Madame le Maire rappelle les travaux d'aménagement visant à réduire significativement la vitesse de la circulation au sein du hameau « La Route » en intégrant deux écluses simples avec rétrécissement latéral sur la RD36. Elle souligne que ce marché a été attribué à l'entreprise EUROVIA. Les travaux devraient débuter à partir du 23 février prochain pour une durée de 3 à 4 semaines.

Elle propose de signer une convention avec le Département de l'Ain afin de définir les conditions administratives, financières et techniques de ces travaux. Compte tenu des augmentations de trafic, elle informe que le Département prendra à sa charge les surépaisseurs de renforcement demandées et rappelle que la Commune a bénéficié d'une subvention au titre des amendes de police.

Monsieur Jérôme BEGON demande qui s'occupera de l'entretien. S'agissant d'une route départementale, le Département assurera les charges d'entretien et la réfection de la couche de roulement de la stricte chaussée routière hors écluses et espaces verts. Madame le Maire informe que des plots lumineux solaires de couleur bleue sont prévus pour visualiser les écluses.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Département de l'Ain et à signer toutes les pièces, actes y référant et plus généralement faire le nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette convention.*

6. CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS – RUE DU RIEZ ET RUE DES AUVERGNATS

Monsieur Michel BLANCHET informe qu'une réunion s'est déroulée la semaine dernière avec l'entreprise SOBECA et ENEDIS concernant ce projet. Un plan des travaux est présenté en séance. Après échanges et compte tenu des contraintes en bords de rivière, il a demandé qu'une nouvelle réflexion soit menée pour le raccordement de l'entreprise Charvaz. Par conséquent, ce point à l'ordre du jour est supprimé dans l'attente de nouvelles propositions.

7. CONVENTION POUR FOURRIERE AUTOMOBILE

Madame le Maire souhaite mettre en place une fourrière automobile avec l'entreprise « Dépannage CANARD » située à Argis car actuellement la Commune ne peut pas faire évacuer les voitures « ventouses » ni celles en stationnement gênant. Cette fourrière est habilitée par la Préfecture de l'Ain et travaille également avec la Commune de Saint Rambert en Bugey.

Elle précise qu'en cas de défaillance du propriétaire du véhicule, la Commune devra verser la somme forfaitaire de 240 € TTC à la fourrière.

Afin de fixer les conditions d'enlèvement, de gardiennage, de rétrocession et éventuellement de destruction des véhicules en infraction au Code de la Route et à l'Environnement, elle propose de signer une convention avec cette entreprise.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'entreprise « Dépannage CANARD » afin d'assurer le service de fourrière automobile et à signer toutes les pièces, actes y référant et plus généralement faire le nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette convention.*

8. CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LA MFR « LA VERNEE »

Suite à la réflexion menée concernant l'aménagement du parc du Château de Valence en lien avec les BTS de la MFR La Vernée, Madame le Maire informe que les plantations des arbres se dérouleront le 25 février prochain avec des jeunes en formation aux métiers du paysage. Environ 35 arbres seront plantés.

Elle précise qu'une convention de collaboration doit être établie avec cette association afin de définir les modalités de mise en œuvre.

Afin de valoriser le travail réalisé, Madame le Maire propose de verser une somme de 1 000 € sous forme de bons d'achat chez l'entreprise Garry Bresse Moteurs SA à Viriat afin d'équiper l'atelier de nouveaux matériels aux profits des jeunes en formation notamment pour l'achat de tronçonneuses.

Monsieur Jacques GROSGURIN conseille de faire une inauguration avec ces jeunes à la fin du projet.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de collaboration avec l'association « MFR La Vernée » afin de permettre la plantation d'arbres au Parc du Château de Valence, décide de verser la somme de 1 000 € sous forme de bons d'achat chez l'entreprise Garry Bresse Moteurs SA à Viriat au profit des jeunes en formation et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces, actes y référant et plus généralement faire le nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette convention.*

9. PARTICIPATION FINANCIERE A LA COPROPRIETE WARD

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2025 concernant la copropriété Ward sis au 8 rue Maréchal Ferrand, la Commune a été sollicitée pour verser une participation financière exceptionnelle au profit de M. RINAUDO.

Madame le Maire précise que ce propriétaire n'a pas pu bénéficier des aides financières d'ACTION LOGEMENT. En effet, M. CHIBANI, locataire de cet appartement, est gérant de son entreprise alors que ces aides sont octroyées uniquement à des locataires salariés du secteur privé. Les autres propriétaires ont pu bénéficier de l'intégralité des aides financières.

Madame le Maire souligne l'intérêt que M. CHIBANI soit domicilié dans le même immeuble que son activité.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre O.ARBILLAT et 4 abstentions C.EUSEBE, F.FASQUELLE, L.MOUROT et C.FUNAZZI), décide de verser la somme de 500 € à la copropriété WARD destinée à diminuer la perte financière des subventions non perçues par le propriétaire concerné et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces, actes y référant et plus généralement faire le nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette délibération.*

10. CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION

Madame le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) a été chargé d'acquérir, par préemption, un tènement situé sur le territoire de la commune de JUJURIEUX (parcelle AH229) dans l'objectif de l'aménagement d'une future salle de sports. Le prix de cette acquisition s'élève à 250 000 € HT (frais de notaire et autres en sus).

Elle propose de signer une convention de portage foncier avec l'EPF prévoyant les modalités financières de ce portage en précisant notamment que la Commune s'engage :

- à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins et sans condition à la fin du portage le bien en question.
- à rembourser à l'EPF la valeur du stock par annuités constantes sur 15 années.
- au paiement à l'EPF chaque année des frais de portage correspondant à 1,5 % HT l'an du capital restant dû.

Par ailleurs, Madame le Maire informe que les statuts de l'EPF prévoient la mise à disposition du bien acquis par ce dernier au profit de la Commune à titre gratuit. La taxe foncière et les assurances restent à la charge de l'EPF.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention O.ARBILLAT), approuve les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition du bien en question, accepte les modalités du mode de portage de cette opération et notamment les modalités financières, accepte les modalités de mise à disposition du bien en question durant le portage réalisé par l'EPF et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition ainsi que tous les documents, avenants et actes nécessaires à l'application de ces conventions.*

11. INFORMATIONS DIVERSES

- Une expertise suite à l'accident sur le poteau incendie Avenue Verdun se déroulera le 17 février à 14h.
- Une opération « Mars Bleu » dédiée à la sensibilisation et au dépistage du cancer colorectal est prévue.
- Une carte de remerciement de Mme CEBENKA a été reçue en mairie suite à la distribution des bons d'achats par le CCAS.
- Plusieurs subventions ont été attribuées par le Département concernant la toiture de l'église 17 202 €, l'optimisation des réservoirs eau potable à La Combe/Vieillard ainsi que la chloration à Cossieux 20 000 € ; l'aménagement et la sécurisation La Route 25 000 €.
- Les travaux sur les réservoirs devraient débuter fin mars. Ceux à Cossieux en avril avec une fermeture de la route durant les vacances scolaires.
- Le conseiller numérique a transmis son bilan d'activité de l'année 2025 : 1 permanence par semaine, 351 accompagnements sur l'année, 28 accompagnements par mois, 44 ateliers collectifs, 44 accompagnements individuels.
- La prochaine réunion concernant la voirie intercommunale et les travaux programmés en 2026 se déroulera le 9 mars prochain. Lors de la première réunion du 2 février, les travaux de la montée de Chenavel ont été demandés avec un déroulement en 3 phases.
- Madame le Maire présente aux élus le powerpoint concernant le circuit touristique dans le village et l'implantation des panneaux. Un marquage au sol sera réalisé pour guider les visiteurs. Le circuit se réalise en 1h30 à pied. Elle souligne qu'un projet d'arboretum dans le parc du Château de Valence est prévu par le CRPJ et les Amis du patrimoine.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Joël BROYER rappelle sa demande envoyée par mail concernant les exploitations agricoles/viticulteurs en lien avec le PAT permettant le lancement d'une étude prospective sur les transmissions. Un rendez-vous est pris avec monsieur Jacques Grosgrain pour les terrains sur Chenavel.
- Madame Nathalie CURTINE interpelle sur les véhicules mal stationnés le long de la rue Bir Hakeim. Madame le Maire répond que tant que les travaux ne sont pas terminés, une tolérance est appliquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h40.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 3 mars 2026 à 20h.

Approuvé en séance du Conseil Municipal le 03 mars 2026

SIGNATURES	
Le Maire Anne BOLLACHE	Le Secrétaire de Séance Nadège DESCHAMPS
	
	

Affiché en mairie et sur le site internet le 06 mars 2026